



FFHANDBALL

GUIDE D'USAGE

LES PROPRIÉTÉS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

INTRODUCTION

Ce guide d'usage est à destination des ligues, comités et clubs de la FFHandball.

Dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024, la FFHandball a souhaité mettre à votre disposition ce guide d'usage afin de vous informer et de vous sensibiliser aux règles d'usage dédiées aux propriétés olympiques et paralympiques.

Les propriétés olympiques et paralympiques sont notamment protégées par des droits de propriété intellectuelle.

Leur utilisation est réservée aux titulaires des droits correspondants, à savoir les partenaires suivants :

Partenaires Mondiaux : Airbnb, Alibaba Group, Allianz, Atos, Bridgestone, Coca-Cola/Mengniu, Intel, Omega, Panasonic, P&G, Samsung, Toyota, Visa.

Partenaires Premium : Groupe BPCE, EDF, Orange, Sanofi.

Partenaires Officiels : Accor, Cisco, Decathlon, FDJ, Le coq sportif, PwC.

L'appropriation illicite ou l'utilisation non autorisée de marques commerciales, propriétés olympiques et paralympiques ou de toute autre propriété intellectuelle associée aux Jeux Olympiques et Paralympiques constituent des actes de contrefaçon et sont interdites par le code du sport et le code de la propriété intellectuelle.

Dans le présent guide, le vocable « droits de propriété intellectuelle » couvre les droits d'auteur, le droit des marques déposées et/ou notoires, les droits sur les dessins et modèles et les lois qui les régissent notamment en matière de contrefaçon, de parasitisme et de concurrence déloyale.

Toute utilisation de ces droits sur les propriétés olympiques et paralympiques par une personne non-autorisée est passible de poursuites.

Bonne lecture.

LES ÉLÉMENTS VISUELS

Les propriétés olympiques et paralympiques



Symbole olympique



Symbole paralympique



Emblème olympique de Paris 2024



Emblème paralympique de Paris 2024



Signature (Ville et millésime)
Paris 2024



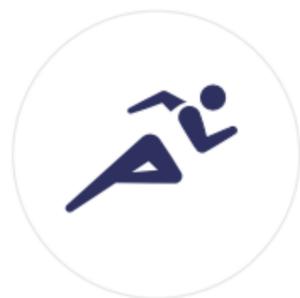
Typographie - Paris 2024



Slogans



Mascottes



Pictogrammes



Médailles



Flamme et torche
olympique et paralympique



Images des Jeux Olympiques
et Paralympiques

Ces éléments sont protégés par les droits de propriété intellectuelle.

Le législateur est également venu renforcer cette protection par la loi Olympique de 2018 telle que codifiée aux articles L-141-5 et L141-7 du code du sport.

Ces lois protègent le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) de Paris 2024, le Comité International Olympique (CIO) et l'international Paralympic Committee (IPC) contre toutes utilisations non autorisées, qu'il s'agisse d'une reproduction (à l'identique ou modifiée) des propriétés olympiques et paralympiques créant une confusion dans l'esprit du public (contrefaçon), ou bien encore de pratiques ou d'actes commerciaux visant à se placer indûment dans le sillage des Jeux Olympiques et Paralympiques (ambush marketing).

LES ÉLÉMENTS VISUELS

La marque de Paris 2024



Emblème olympique
de Paris 2024



Emblème paralympique
de Paris 2024



Signature des Jeux
Paris 2024



Le Club
Paris 2024



L'Olympiade Culturelle
Paris 2024

Ces propriétés olympiques et paralympiques sont protégées par des droits de propriété intellectuelle, notamment en matière de parasitisme, ou encore de contrefaçon.

La protection de ces éléments est renforcée légalement de sorte que toute utilisation et/ou reproduction (à l'identique ou modifiée) non-autorisée de ces éléments expose à des sanctions.

LES ÉLÉMENTS VISUELS

Les marques de l'équipe de France



Logotype
de l'Équipe de France
Olympique



Logotype
de l'Équipe de France
Paralympique



Allez les Bleus



Logotype
du Comité National
Olympique et Sportif
Français - CNOSF



Logotype
du Comité Paralympique
et Sportif Français - CPSF

Les droits de propriété intellectuelle protègent le COJO de Paris 2024, le CIO et l'IPC contre toutes utilisations non autorisées qu'il s'agisse d'une reproduction (à l'identique ou modifiée) des propriétés olympiques et paralympiques créant une confusion dans l'esprit du public (contrefaçon), ou bien de pratiques ou d'actes commerciaux visant à se placer indûment dans le sillage des Jeux Olympiques et Paralympiques (ambush marketing).

LES ÉLÉMENTS VERBAUX

Les propriétés olympiques et paralympiques

(Liste non-exhaustive)

Les qualificatifs pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris

Jeux de la XXXIIIe Olympiade de Paris 2024
Jeux Paralympiques d'été

Les dénominations pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024
Jeux Olympiques de Paris 2024
Jeux Paralympiques de Paris 2024 Paris 2024

Le comité

Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

La devise olympique

Citius, Altius, Fortius - Communiter.
Plus vite, Plus haut, Plus fort - Ensemble.

La devise paralympique

Change Starts With Sport.

La flamme

La flamme olympique
La flamme paralympique
Le relais de la flamme olympique
Le relais de la flamme paralympique

D'autres termes (exemples)

JO, JOP
Jeux Olympiques
Jeux Paralympiques
Olympique.s
Olympisme
Olympien.ne.s
Olympiade
Paralympique.s
Paralympisme
Paralympien.ne.s

Les éléments verbaux listés ci à gauche sont des propriétés exclusives du CIO et de l'IPC.

L'utilisation de ces éléments à titre promotionnel, commercial ou comportant un risque de créer une confusion dans l'esprit du public avec les mouvements olympique et paralympique expose à des sanctions au titre d'une atteinte aux droits de propriété intellectuelle du COJO de Paris 2024, du CIO et de l'IPC.

Leur utilisation demeure cependant possible dans le langage commun et à titre privé.

LES PROPRIÉTÉS OLYMPIQUES DU CNOSF

Introduction



Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) est le représentant en France du Comité International Olympique (CIO).

À ce titre et aux termes de ses statuts, il a notamment pour mission d'assurer la protection sur le territoire français des emblèmes Olympiques nationaux dont il est légalement propriétaire, notamment en s'opposant à tout usage des Propriétés Olympiques qui serait contraire aux dispositions de la Charte Olympique.

Le 13 septembre 2017, Paris a été désignée par le CIO pour recevoir les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Cette attribution a été formalisée par la signature d'un contrat de ville-hôte.

Le contrat de ville-hôte a entraîné une délégation des droits liés aux Propriétés Olympiques du **CNOSF** vers le **Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**, institution juridique autonome, à la date du 1er janvier 2019. Il revient dès lors au **Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024** d'assurer leur défense et leur exploitation commerciale sur le territoire français, mais également de défendre et exploiter les droits liés aux marques « Paris 2024 ».

cnosf.franceolympique.com

LES PROPRIÉTÉS OLYMPIQUES DU CNOSF



LES PROPRIÉTÉS CRÉÉES À L'OCCASION D'UNE OLYMPIADE (Liste non-exhaustive)

- Millésimes « ville + année » des éditions des Jeux Olympiques (ex. Tokyo 2020, Pékin 2022, Paris 2024)
- L'emblème / logo des Jeux Olympiques
- Mascottes
- Affiches
- Pictogrammes
- Slogans

LES PROPRIÉTÉS DU CNOSF : LES MARQUES PRINCIPALES (Liste non-exhaustive)

- Les emblèmes olympiques et l'emblème du Comité national olympique et sportif français
- Allez les Bleus
- Esprit bleu
- Club France
- Sentez-Vous Sport
- Sport en France
- Jeux des Masters
- Jeux des Jeunes

CONTACTS

Les guides du COJO de Paris 2024 et du CNOSF sont régulièrement mis à jour.
Nous vous ferons suivre les éventuelles évolutions.

Nous vous remercions de votre lecture attentive.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le service communication via : communication@ffhandball.net

L'équipe de communication FFhandball.